

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

Idéal pour des candidat.e.s créatif.ve.s,
doté.e.s d'un réel sens du contact, passionné.e.s par la
coiffure et désireux.ses d'en faire leur métier.

CAP Métiers de la Coiffure **EN ALTERNANCE**

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme est défini par le référentiel établi et validé
par le ministère de l'éducation Nationale.
950 heures de formation.



**EN SAVOIR PLUS
SUR LE PROGRAMME**

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Français
- Mathématique - Physique - Chimie
- Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique
- Education Physique et sportive
- Langues vivantes étrangères
- Prévention Sécurité Environnement
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Bloc facultatif

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Réaliser des prestations de coiffure

Élaborer un diagnostic

Mettre en oeuvre une technique d'hygiène et de soin
capillaire

Réaliser des techniques de base de coiffure :

Coupe (femme, homme)

Couleur (coloration et effet de couleur)

Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable
par enroulage, coiffage)

Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité
de l'entreprise

Association de cours théoriques basés sur des situations
professionnelles : technologie et biologie.

Supports pédagogiques : livret, fiches connaissances,
documents de travail, têtes d'études et prise de notes.

Équipements : salle de cours, vidéo projecteur, salon
d'application interne au centre de formation, tableau
numérique, produits de coiffure, etc..



**EN SAVOIR PLUS
SUR LE SITE INTERNET**

L'ALTERNANCE C'EST QUOI ?

Formation accessible à tous
avec ou sans diplôme.



24 mois



COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge
totale par l'OPCO-EP

5 800 €

PAR AN

Aucun frais à la
charge de l'apprenant.

POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

**Insertion dans la vie
professionnelle (devenir SALARIÉ.E)**

BP Coiffure



Bac Pro Beauté et Bien-être

Bac Pro Perruquier Posticheur

Mention Complémentaire

MODE D'EMPLOI DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP ou BP) à finalité professionnelle.

Quelle que soit la forme du contrat, il comporte une période d'essai de 45 jours (hors jours de formation, week-ends et jours fériés).

L'alternance entre les jours en centre de formation et en entreprise est définie par un planning.

Le rythme est de 5 à 10 jours par mois. Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 soit 35 heures par semaine au CFA et le reste du temps en entreprise. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de cours est compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

RÉDACTION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage et la convention de formation sont rédigés par le CFA. Le contrat d'apprentissage est conclu à l'aide d'un formulaire type (Cerfa) et d'une convention de formation fixant les modalités du contrat. Il est signé par l'employeur et l'apprenti (et par son représentant légal, si l'apprenti est mineur). La convention est signée par le CFA et par l'employeur

RÉMUNÉRATION

L'âge et le nombre d'années d'exécution du contrat définissent le niveau de rémunération d'un apprenti.

Le calcul du salaire est basé sur le SMIC mensuel brut ou du salaire minimum conventionnel de branche (si existant et plus favorable à l'apprenti).

Les niveaux de salaire sont ensuite catégorisés en fonction de l'âge de l'apprenti.

La rémunération est également progressive selon l'année d'exécution du contrat. Concernant les heures supplémentaires, les procédures de rémunération sont les mêmes que celles appliquées aux salariés de l'entreprise. Pour la rémunération d'un contrat de professionnalisation se renseigner auprès de notre secrétariat.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Association de cours théoriques basés sur des situations professionnelles qui vont déterminer les savoir-faire; les savoirs associés et les compétences visées par le référentiel CAP Métiers de la coiffure ;

Mises en situation pratiques effectuées sur têtes d'études ou modèles.

- Supports pédagogiques : livret, fiches connaissances, documents de travail, têtes d'études et prise de notes.
- Équipements : salle de cours, vidéo projecteur, salon d'application interne au centre de formation, produits de coiffure, etc.

M'HAIR

27 rue Esprit de Lois - 33 000 Bordeaux
05 56 00 65 67 - contact@mpr-formation.fr
www.mpr-formation.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

La motivation est évaluée à travers un entretien.

Un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation conforme aux dispositions en vigueur conclu avec un employeur est indispensable pour démarrer la formation.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles dans un délai de 30 jours à partir de notre prise de contact.

Intégration possible tout au long de l'année selon le profil.

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les adaptations pédagogiques possibles.